



Club Nautique de Beaconsfield
Beaconsfield, Quebec

IAN BRUCE MEMORIAL

28 et 29 mai, 2022

Autorité organisatrice: *Club Nautique de Beaconsfield*
Québec, Canada

AVIS DE COURSE

1 REGLES

- 1.1 La régates sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 La régates sera une sélection pour les Jeux du Canada
- 1.3 Les directives du gouvernement Fédéral, Provincial et Municipal à l'égard du COVID-19 seront appliquée.
- 1.4 L'annexe P des Règles de course à la voile sera applicable.
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles sur le site <https://www.byc.qc.ca/fr/voile/courses/>.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régates est ouverte à tous les bateaux des classes ILCA 4, 6, et 7. (Laser 4.7, Laser radial, et Laser Standard)
- 3.2 La régates est ouverte aux coureurs qui sont membres en bonne et due forme de l'Association International des Laser (ILCA). Les demandes d'adhésions peuvent être soumises directement à <https://laser.org/about-joining>.
- 3.3 La régates est ouverte aux coureurs membres d'un club nautique et en bonne conformité avec celui-ci ainsi qu'avec la Fédération de Voile du Québec et Voile Canada.
- 3.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en soumettant en ligne le formulaire d'inscription avant le 25 mai 23h59 : <https://forms.gle/QDTdGQ86shivpuoD9>. Il n'y aura pas d'inscription sur site au club.

Les frais d'inscription doivent être payés avant la date limite d'inscription par Interac et transférés à administration@byc.qc.ca – mot de passe : IBM2022

3.5 Les bateaux doivent courir avec le même numéro de voile que celui sous lequel ils se sont enregistrés. (DP)

3.6 Les bateaux doivent courir avec le même grément (ILCA 4 ou 6 ou 7) pour toutes les courses de la régata.

4 FRAIS

4.1 Les droits d'inscription sont de \$60.00 (incluant les taxes) et comprennent un souper pour les coureurs samedi 28 en soirée après les courses.

5 CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

5.1 Samedi 28 mai

Rencontre des barreaux 09h00

Signal d'avertissement pour la première course 10h00

Dimanche 29 mai

Signal d'avertissement pour la première course 10h00

5.2 Les classes ILCA 4, 6 et 7 démarreront ensemble sur le même départ.

5.3 Un total de 8 courses sont planifiées.

5.4 Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 15h00 le dernier jour des régates.

6 COURSES

6.1 Les parcours seront dans les instructions de course.

6.2 La zone des parcours sera au sud du Club Nautique de Beaconsfield.

7 CLASSEMENT

7.1 Trois courses doivent être validées pour constituer une régata.

7.2 (a) Quand moins de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand au moins 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

Cela modifie A2.

8 PRIX

8.1 Des prix seront distribués comme aux trois premiers de chacune des 3 classes. (ILCA4, 6 et 7)

8.2 Le trophée perpétuel Ian Bruce Mémorial sera décerné au meilleur coureur Master.

9 BATEAU ACCOMPAGNATEUR

9.1 Tout bateau accompagnateur doit s'inscrire à l'événement en ligne au travers de la même procédure. Il n'y a pas de frais d'inscription pour les bateaux accompagnateurs.

9.2 Les bateaux accompagnateurs doivent avoir un fanion hausser et bien visible en tout temps.

10 AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

10.1 Les athlètes sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'elle soit à flot ou à terre, et rien ne réduit cette responsabilité (voir RCV 3, Décision de courir). C'est aux athlètes de décider si leur bateau est apte à naviguer dans les conditions dans lesquelles il se trouvera. En mettant à l'eau ou en prenant la mer, les athlètes confirment que le bateau est adapté à ces conditions et qu'ils sont compétents pour y naviguer et y concourir. Rien de ce qui est fait par les organisateurs ne peut réduire la responsabilité des propriétaires et/ou des athlètes, ni rendre les organisateurs responsables de toute perte, dommage, décès ou blessure corporelle, quelle qu'en soit la cause, du fait de la participation du bateau à la course. Les organisateurs englobent tous ceux qui contribuent à l'organisation de l'événement. La mise à disposition de patrouilleurs ne dégage pas les propriétaires et les athlètes de leurs responsabilités.

11 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture adéquate.

12 AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ PHOTO ET VIDÉO

En participant à l'événement, les concurrents donnent le droit absolu et l'autorisation à toute photographie et séquence vidéo prises d'eux-mêmes ou du bateau qu'ils naviguent pendant l'événement d'être publiées dans quelque média que ce soit, à des fins éditoriales ou publicitaires ou pour être utilisées dans la presse informations sans dédommagement.

13 INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour plus d'informations utiles, veuillez contacter administration@byc.qc.ca

Pour plus d'informations sur la régata, veuillez contacter: Laurent Ricciardi
Voile@byc.qc.ca

Parking

Afin d'éviter les encombrements le parking inférieur sera réservé aux coureurs uniquement, les préposés et les entraîneurs doivent utiliser le parking supérieur en tout temps.

Aucune nourriture et eau ne sera distribuée au concurrent sur l'eau.

Pour des informations supplémentaires sur la régata veuillez contacter : Laurent Ricciardi à
voile@byc.qc.ca

Pour des d'informations supplémentaires sur les inscriptions et l'administration de la régata veuillez contacter administration@byc.qc.ca

Le Club Nautique de Beaconsfield est situé 26, chemin Lakeshore, Beaconsfield, QC H9W 4H3
Numéro de téléphone : 514-695-1272

Direction :

<https://www.google.com/maps/place/Beaconsfield+Yacht+Club/@45.426587,-73.835721,15z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0xe15997b382ac3f66!8m2!3d45.426587!4d-73.835721>